Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 10

Artikel: Matériel personnel des samaritains

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

protègerait plus l'insigne charitable international.

Mais ce n'est pas seulement aux industriels, aux commerçants, aux réclamistes, qu'il faut interdire l'usage de la croix rouge, il faut aussi recommander aux personnes faisant partie des Associations qui s'en réclament de réprimer chez elles l'emploi exagéré et parfois grotesque de ce signe.

En cas de guerre, toute personne appartenant à l'armée ou rattachée à titre officiel à son service sanitaire devra être munie d'un brassard portant à sa face interne le nom du titulaire, garanti et certifié par des timbres et des signatures et cet insigne seul suffira. Il n'est donc pas nécessaire d'arborer des croix rouges sur toutes les pièces du vêtement.

Il est au moins inutile de les prodiguer, en temps de paix, sur tout le personnel subalterne.

Le brassard officiel est un insigne d'une haute valeur morale. Il ne faut pas transformer la croix rouge en insigne de fantaisie, en objet de parure, en oripeau de carnaval. Respectons la croix rouge en temps de paix pour qu'elle soit digne de respect en temps de guerre. Réservons-la pieusement comme l'insigne de la charité internationale et n'en faisons pas un accessoire de mascarade.

Matériel personnel des samaritains

Nous recevons souvent des demandes de la part des comités de sociétés de samaritains qui désireraient acquérir du matériel de pansement pour leurs membres. Il est en effet très utile de mettre en mains des samaritains un matériel de premier secours qui leur permette de faire convenablement un pansement d'urgence; car si le secouriste n'a rien, il est, comme nous l'écrivait dernièrement le président d'une jeune société de samaritains, « un soldat sans fusil ».

Sans doute, ce soldat doit savoir se servir de ce qu'il a sous la main pour improviser un premier pansement, mais il est utile de lui remettre un certain nombre d'objets qui — en toute occasion — lui faciliteront singulièrement sa tâche, et qui lui permettront de faire son devoir vis-à-vis d'un camarade blessé, selon les règles de l'art.

Quelques sociétés peuvent remettre à leurs membres un matériel complet, renfermé dans une *caissette à pansements*, ou — ce qui est plus pratique encore — dans une *sacoche*.

Ces sacoches, remises à chaque samaritain, contiennent en général: quelques cartouches à pansements, grandes (à 15 centimes la pièce) et d'autres, plus petites, spécialement destinées aux pansements des doigts (à 5 centimes).

Ces cartouches stérilisées, enveloppées dans du papier parcheminé, sont fournies par le Secrétariat général de la Croix-Rouge à Berne, au prix réduit de 5 et 15 centimes la pièce.

Les sacoches doivent en outre contenir quelques bandes de gaze de 6 cm sur 5 m, et d'autres bandes plus résistantes, en cambric par exemple, de 8 cm de largeur sur 5 m de longueur.

Il est bon d'y trouver aussi une bande contre les brûlures (bandes au bismuth), un ou deux paquets de ouate hydrophile, et surtout un grand et un petit linge trian-

gulaire (triangles d'Esmarch). Une paire de ciseaux et quelques épingles de sûreté complèteront ce matériel très suffisant.

Tous ces objets seront conservés dans la sacoche faite de toile imperméable. Il peut être utile d'y ajouter encore un petit flacon de gouttes anodines, et une petite bouteille de lysoforme (ou de lysol), pour les désinfections.

Mais une sacoche ainsi combinée coûte environ fr. 10 à fr. 12, et n'est dès lors pas à la portée de la bourse de tout secouriste, ni de toutes les sociétés de samaritains.

Est-ce à dire que des sections moins riches ne doivent rien mettre à la disposition de leurs membres? Non; mais il faudra simplifier, composer une sacoche plus petite, avec un nombre plus restreint d'objets.

Si le matériel doit être réduit, nous voudrions spécialement recommander les *pochettes de premier secours*, qui, sous un très petit volume, constituent un excellent matériel de pansement aseptique. Ces pochettes, de fabrication hollandaise, adoptées comme matériel de premier secours dans plusieurs armées, contiennent deux cartouches à pansement stérilisées, un grand triangle et une épingle de sûreté. Le tout est renfermé dans un petit sac de toile imperméabilisée, du format d'un portefeuille, et trouve sa place dans la plus petite poche.

L'inventeur de ces cartouches à pansements leur a donné le nom de « bandage à la minute ». M. Utermöhlen (d'Amsterdam) a cousu une mince couche de ouate fortement comprimée dans une enveloppe de gaze hydrophile, pliée de façon à ce que la partie intérieure, celle qui est destinée à couvrir la plaie et à entrer en contact immédiat avec elle, se déploie au moment ou l'on va procéder au pansement. L'avantage de ce bandage à la minute consiste spécialement en ceci, qu'on ne peut pas toucher la partie du pansement destiné à couvrir directement la plaie; on n'a pas même besoin de se laver les mains avant de l'appliquer, puisqu'on ne peut pas souiller la gaze que l'on va mettre en contact avec la partie blessée; on l'ouvre directement sur l'endroit du corps qu'il s'agit de recouvrir, et on le fixe au moyen de la bande à deux chefs qui fait corps avec le pansement.

Voici, du reste, la manière de se servir de ce pansement:

1er temps: après avoir enlevé le papier parcheminé qui entoure la cartouche, on saisit le pansement de la main gauche, les deux bandes marquées d'une ×, en haut, et l'on détache la cordelette qui l'entoure.

2e temps: on prend une de ces bandes dans chaque main, tandis que le pansement est porté à une distance d'environ dix centimètres de la blessure.

3e temps: d'un mouvement rapide on écarte les deux mains, ce qui a pour effet de faire déployer le pansement et d'appliquer sur la plaie la face interne de la couche de gaze et de ouate, **non touchée par les doigts.**

4e temps: à l'aide des deux bandes, on fait les tours nécessaires pour fixer le pansement, ce qui peut se faire très solidement, les tours étant appliqués par entrecroisement.

La pochette à pansement contenant deux de ces cartouches et un triangle se vend au prix de fr. 1.50, et les cartouches isolées (qu'on peut remplacer à volonté) ne coûtent que 25 centimes*).

En faisant l'acquisition de ces pochettes, les sociétés de samaritains mettront donc à la disposition de leurs membres un

*) Dépôt à Neuchâtel, pharmacie Bonhôte.

matériel de pansement d'urgence absolument propre et très pratique.

Enfin, nous pensons que toute société de samaritains — même si elle ne peut se payer le luxe de sacoches individuelles, ou si le prix des pochettes lui paraît encore trop élevé pour les moyens dont elle dispose — doit pouvoir mettre à la disposition de ses membres des *cartouches à pansements de la Croix-Rouge suisse.* Nous les avons signalées dans la composition des sacoches, et nous ne saurions trop en recommander la vulgarisation. Leur prix modique les met à la portée de toutes les bourses, et elles constituent un matériel de pansement de tout premier ordre qui devrait se trouver toujours dans la poche de tout bon samaritain.

Ces cartouches que le Secrétariat de la Croix-Rouge délivre aux sociétés de samaritains, au-dessous du prix de revient, sont assez connues — puisque leur démonstration se fait à tous les cours de pansements — pour que nous n'ayons pas besoin de les recommander davantage.

Dr M.

Extrait d'un rapport sur l'action de la Croix-Rouge au Maroc

par M. de Valence,

secrétaire général de la Société française de secours aux blessés militaires

Une brochure, publiée à Bordeaux en 1907, signalait l'état d'infériorité dans lequel la Croix-Rouge française se trouvait au point de vue de la formation d'infirmiers, vis-à-vis des autres sociétés européennes de la Croix-Rouge. Et l'auteur concluait: « On peut se demander si des infirmières ainsi formées, des infirmières de laboratoire, seraient à même de rendre en temps de guerre des services efficaces?»

Ce doute, continue M. de Valence, était un véritable défi jeté aux infirmières de la Croix-Rouge française. « Quand donc, pensai-je, les événements nous permettront-ils de le relever? Sur ces entrefaites, la campagne du Maroc s'ouvre, nous offrant l'occasion demandée. Nous vous proposons, mesdames, de partir, vous acceptez avec enthousiasme, et du premier coup, vous allez vous installer aux avant-postes mêmes du corps de débarquement. »

C'est la réponse de la Croix-Rouge française.

Après quelques pourparlers avec le Ministère de la guerre, nos infirmières furent autorisées à aller soigner nos blessés sur le terrain des hostilités, et le 23 septembre 1907, douze d'entre elles, sortant d'un de nos 43 dispensaires-école, prenaient la route de Casablanca.

Le 23 septembre, en effet, le « Mytho », mis obligeamment à la disposition de la Société par la courtoise bienveillance de M. le ministre de la marine, amenait en rade de Casablanca, les 12 infirmières de la Croix-Rouge française, conduites par leur directrice Mme Fortoul. Dès leur débarquement, elles allaient connaître les premières difficultés de leur tâche.

Une mer sauvage, un coin de grève dominé par les murs décrépits de la vieille cité marocaine, encerclé de rochers, où souvent, à l'improviste, comme dans un accès de convulsion fiévreuse, la houle, poussée du large, brise avec furie; voilà